



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

**Date de convocation :**  
**4 avril 2024**

**Date d'affichage :**  
**4 avril 2024**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Votants : 14**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GRATEDOUX Chantal, MILITON Audrey et RENAULT Christelle, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Madame CABARET Nelly ; Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Monsieur LETAY Francis et Madame GOURMEL Aurélie qui donne pouvoir à Monsieur GUELFF Cyrille.

Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur POMMIER Olivier.

**DELIBERATION N°2024-04-06 : OBJET : BUDGET COMMUNAL 2024 : ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL 2024 :**

Monsieur le Maire commence par rappeler que la nomenclature comptable a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par conséquent, certains articles ont disparu ou ont été intégrés dans d'autres, ce qui fait que la Commune perd un peu en terme de transparence.

Monsieur le Maire explique que la présente proposition de budget communal 2024 est le fruit de plusieurs étapes :

-La première a consisté à recenser les diverses propositions d'investissement évoquées depuis plusieurs mois et à les faire chiffrer.

-La deuxième étape nécessitait de faire le point sur la comptabilité 2023, à regarder les postes de dépenses où il est possible de faire des économies et à déterminer

et affecter les résultats 2023.

-La troisième étape : la Commission Finances s'est réunie en mars 2024 pour travailler sur les projets de budgets et faire des arbitrages par rapport aux différents projets envisagés.

Il a été tenu compte des engagements pris par la Commune tout au long de l'année, des réformes en cours ou annoncées, des contextes international et national actuels... Au moment du travail de la commission, les montants de dotations 2024 versées par l'Etat n'étaient pas encore connus. Ceux-ci sont tombés récemment, après la transmission de proposition de budget 2024 aux élus. Mais, les estimations effectuées sont assez propres de la réalité, annonce Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique qu'une grande partie des recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement dégagé ces dernières années. Mais, que compte tenu des réformes qui vont s'imposer aux collectivités (prévoyance et santé pour le personnel communal, restriction budgétaire qui risquent d'impacter les ressources et aides à destination des collectivités....) et des projets en cours induisant des charges de fonctionnement à venir (futur restaurant scolaire par exemple), cet excédent va sensiblement diminuer dans les années à venir, ce qui impactera les budgets à venir. Il est donc toujours nécessaire de continuer à chercher des pistes d'économies, comme la Commune le fait dès que cela est possible.

Monsieur le Maire demande ensuite à la secrétaire de Mairie de bien vouloir présenter au Conseil municipal la proposition de budget communal 2024 relative à la section de fonctionnement. Cette présentation s'effectue au niveau du chapitre et les élus sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure qu'elles arrivent.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire projette l'annexe relative aux indemnités des élus et l'explique au Conseil municipal.

Puis, Monsieur le Maire projette au Conseil municipal pour rappel l'état des restes à réaliser et à recouvrer 2023, état déjà présenté lors du Conseil municipal du 20 mars 2024.

La secrétaire de Mairie présente ensuite au Conseil municipal les recettes d'investissement 2024 ainsi que les dépenses d'investissement relatives à des engagements déjà pris. Enfin, elle finit par présenter aux élus, via des tableaux de synthèse détaillés, les nouveaux investissements 2024 proposés et détaille chacun d'entre eux.

Monsieur le Maire projette le tableau des emprunts 2024 au Conseil municipal. A ce jour, la Commune a un seul emprunt qu'il reste à rembourser, emprunt souscrit pour l'aménagement de la Rue Saint Martin. Monsieur le Maire précise que si un nouveau prêt est souscrit en 2024, notamment en raison du projet restaurant scolaire, la charge restera soutenable pour la Commune.

Monsieur le Maire propose de voter le budget communal 2024 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre et/ou opération pour la section

d'investissement et demande au Conseil municipal, s'il a des questions supplémentaires avant de passer au vote. Pas de nouvelles questions sont posées.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de voter le budget fonctionnement au niveau du chapitre, sans vote formel à chaque chapitre.

-de voter le budget investissement au niveau du chapitre avec des chapitres « opérations équipements », sans vote formel à chaque chapitre ou chapitres « opérations équipements ».

-d'approuver le budget communal 2024 pour les totaux suivants :

\*en fonctionnement : 2 448 393,00 €

\*en investissement : 2 182 720,00 €

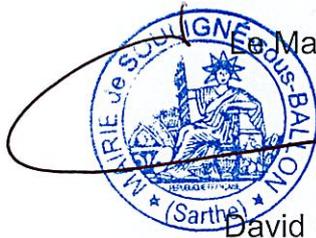
-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

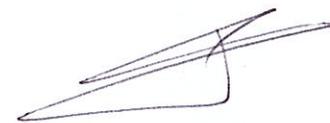
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Le 22 avril 2024.

  
Maire,  
David CHOLLET

Le secrétaire de séance,



Olivier POMMIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20240411-2024-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

